

# **Discours d'ouverture de Faride Hamana**

**Président de la FCPE**

**Congrès de la FCPE nationale à Montpellier**

**Les 26, 27 et 28 mai 2007**

**Discours d'ouverture de Faride HAMANA :**

**Président de la FCPE**

Monsieur l'adjoint au maire de Montpellier, Monsieur le président du conseil général, Monsieur le président du conseil régional, Mesdames, Messieurs, Chers amis, Chers parents, Mes chers camarades,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve à Montpellier un an après le congrès de Périgueux.

En choisissant la ville de Montpellier et la région Languedoc-Roussillon nous savions que nous allions devoir gérer une difficulté particulière à savoir une météo et une proximité des plages qui invitent davantage à la relaxation de plein air plutôt qu'un austère enfermement pour débattre des préoccupations des parents et de la FCPE.

C'était il y a presque un an. Une année dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle fut dense et intense.

Bien entendu, elle fut ponctuée par l'élection présidentielle, élection majeure pour notre pays

Après plusieurs mois de campagne électorale, Nicolas Sarkozy a été élu président de la République. Un nouveau gouvernement a été désigné et nous connaissons aujourd'hui le nom du ministre chargé de l'Education nationale, Xavier Darcos.

Nous vivons en régime démocratique et républicain, le peuple s'est prononcé avec une participation telle que cela donne une légitimité incontestable au nouveau président de la République et à son gouvernement pour mener la politique qu'il a annoncée.

En tant que républicains, nous avons le souci de respecter le choix du peuple et le gouvernement en place.

Néanmoins, ce mandat n'est pas un blanc-seing.

L'éducation appartient à la Nation. Nous n'accepterons pas que, par conviction idéologique, l'on menace le service public d'éducation.

L'éducation, qui rassemble, au-delà des convictions partisans, plus de 16 millions de parents, 12 millions d'enfants et plus d'un million de personnels, nécessite avant tout que des consensus se dégagent pour tracer les défis et les enjeux de l'avenir éducatif du pays.

A la FCPE, notre engagement central et fondamental est la défense de l'intérêt du jeune, de l'enfant qui est au cœur du système éducatif. Pour la FCPE la coéducation est un principe fondamental.

Nous demandons qu'un véritable débat sur l'éducation soit engagé avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative dont les parents sont membres. En aucune manière nous n'accepterons que les parents d'élèves soient évincés de toutes les formes de discussion ou de négociation qui auront lieu avec le ministre de l'éducation ou dans les instances de l'Education nationale.

La place des parents doit au contraire être confortée et confirmée à tous les niveaux.

La FCPE est une force de proposition mais aussi de convictions et nous pouvons nous appuyer largement sur l'expertise collective que nous avons les uns et les autres acquis depuis plus de 60 ans auprès des millions de militants qui ont façonné la FCPE.

Il y a cinq ans, au congrès d'Arras, nous rappelions que nous ne dépendions de personne et que quelles que soient les orientations de la politique éducative du gouvernement, nous tiendrions le cap que nous nous étions fixé ensemble.

Ce qui était valable il y a cinq ans est encore plus vrai aujourd'hui.

La FCPE est une fédération de parents d'élèves libre et indépendante.

La FCPE a des valeurs et des principes.

Et il y a un principe auquel nous tenons par-dessus tout c'est le respect de l'enfant, la promesse de l'éducabilité de tous et le droit fondamental de chaque enfant de bénéficier d'une éducation.

À quelques semaines de la fin de l'année scolaire je demande solennellement au premier ministre que renoncer à expulser les enfants scolarisés dont les parents sont en situation irrégulière.

La France, pays des droits de l'Homme, signataire de la déclaration universelle des droits de l'enfant, se doit d'honorer les principes pour lesquels tant de générations se sont battus.

Et ce serait l'honneur de la République française de laisser ces enfants vivre et s'épanouir dans son Ecole.

Il y a une vision politique que nous n'accepterons pas et dont nous ne voulons plus

Nous ne voulons plus d'une gestion exclusivement budgétaire de l'Education nationale.

Les suppressions massives de postes que nous avons connues depuis cinq ans doivent s'arrêter. Il n'y a pas de « gains de productivité » à attendre à augmenter le nombre d'élèves par classe, à réduire le nombre d'adultes dans les écoles. Un pilotage de

l'éducation nationale fondé sur des orientations budgétaires ne mènerait le service public d'éducation qu'à la ruine. Et cela, nous le refusons, cela nous le combattons.

Nous ne voulons plus non plus d'une conception pédagogique rétrograde qui prend l'Ecole et nos enfants pour une fabrique de crétins, ce qui n'est que mépris à l'égard de nos enfants, des parents et des enseignants. L'Ecole de la République mérite le respect ; nos enfants méritent le respect, leurs enseignants et les personnels aussi.

Nous ne voulons plus d'un ministre qui s'aventure de façon hasardeuse sur le champ de la pédagogie. Nous ne voulons pas de cette conception rétrograde et même archaïque, qui fustige les méthodes pédagogiques innovantes au nom des bonnes vieilles méthodes d'antan qui auraient « fait leurs preuves ». La preuve de leur inefficacité et même de leur nocivité, c'est sûr !

Faut-il encore rappeler que, dans le bon vieux, temps l'immense majorité des enfants cessaient l'école à 12 ans, le B-A : BA de l'illettrisme à la bouche, connaissant tout juste les quatre opérations nécessaires pour savoir combien de litres d'eau seront perdus du fait de la fuite d'un robinet ou encore pour calculer le trajet de deux trains qui ne se rencontreront jamais parce qu'ils ne partent pas à la même heure et ne vont pas dans la même direction ?

Faut-il idéaliser cette période, alors que tous n'avaient pas le certificat d'études et que l'immense majorité d'entre eux était destinée à retrouver le travail des champs ou le chemin des usines ?

Quelle nostalgie peut-il y avoir dans les modèles d'autorité que l'on cherche à promouvoir ? Rappelons aux nostalgiques à la recherche du temps perdu, que l'autorité en vigueur prenait la forme de brimades, de violences physiques, d'humiliations de toute nature...

On voudrait aujourd'hui revenir à cette forme d'autorité ? Alors que nous savons que déjà bon nombre d'enfants souffrent à cause du système éducatif et que ces souffrances, l'institution refuse de les admettre.

Aux nostalgiques de l'obscurantisme éducatif, nous disons non ! Non à l'apprentissage à 14 ans, non aux pédagogies qui aliènent le désir d'apprendre et de s'ouvrir au monde. L'Ecole de France a d'autres défis à relever que de savoir s'il faut imposer telle ou telle méthode de lecture ou d'acquisition du vocabulaire, ou encore, dernier débat gadget à la mode, s'il faut rétablir le vouvoiement l'Ecole.

Nous ne voulons pas d'une école libérale qui mettrait les établissements en concurrence.

L'annonce de la suppression de la carte scolaire ne peut que nous laisser dubitatif. D'abord sur le principe. Comment justifier le renoncement à un outil sur le seul fondement une minorité cherche à déroger à la règle générale souvent par des moyens détournés. Comment expliquer aux parents qui respectent avec plus de 80 % la carte scolaire que désormais ce sont ceux qui ont triché et pour l'essentiel des parents favorisés, qui ont eu raison de le faire.

Comment faire croire aux parents qu'ils auront le libre choix de l'établissement car nous savons bien tous, que certains établissements bien cotés verront un afflux de demandes qui excéderont les capacités des établissements. Alors qui réellement au final fera le tri. Ce ne sont pas les parents, ce seront les seuls chefs d'établissements.

En vérité, la suppression de la carte scolaire c'est pour les familles la possibilité d'être librement choisi par le chef d'établissement. C'est la voie ouverte à tous les arrangements entre amis et le règne de l'arbitraire.

Comment l'État peut-il réellement imposer aux communes et aux départements dont c'est la compétence le pseudo libre choix des familles en occultant là question des capacités d'accueil, la gestion des personnels et la dotation des moyens pédagogiques.

Enfin, la sectorisation est un outil pour permettre la mixité sociale. Même si cela n'était pas sa vocation initiale la sectorisation est devenue un outil aujourd'hui pour permettre les enfants de milieux sociaux différents de pouvoir se rencontrer dans une école redevenue le creuset républicain.

La FCPE a largement développé les raisons pour lesquelles elle ne souhaitait pas la suppression de la carte scolaire. Elle a énoncé des propositions concrètes dont notamment la mise en place d'une commission tripartite élus -1 administration et parents d'élèves pour que les cartes scolaires et les dérogations soient élaborées et gérées en toute transparence afin d'éviter l'arbitraire.

Nous rappelons que la carte scolaire doit aussi intégrer l'enseignement privé sous contrat et qu'à l'acceptation des fonds publics doit aussi s'accompagner des mêmes contraintes que l'enseignement public : c'est une mesure d'équité républicaine.

Enfin il faut dénoncer l'hypocrisie car nous savons bien quels sont les établissements que certaines familles souhaitent éviter. Il s'agit des écoles du quartier de relégation celle qui accueille les enfants des milieux populaires ou immigrés. Derrière le discours sur la liberté du choix se dissimule en fait un discours moins noble celui d'éviter que ses propres enfants fréquentent la même école que ces enfants des milieux défavorisés et quelque part ce discours rejoint celui d'une forme de racisme social voire ethnique.

C'est à cette école-là cette école de la république qui tous les jours accueillent ses enfants parfois dans leur extrême diversité que nous devons rendre hommage. Merci aux enseignants qui y travaillent, merci aux parents qui font confiance à l'institution scolaire.

À l'institution scolaire aujourd'hui, à l'occasion de la carte scolaire de redéfinir les moyens éducatifs en fonction de la composition sociale des établissements pour leur permettre d'élaborer les meilleurs projets de réussite pour tous les jeunes de ces quartiers.

La carte scolaire ne pourra être juste que si chaque enfant et chaque établissement est traité avec équité.

La concertation doit être la règle. Rien ne sert de vouloir imposer ses propres vues si quelques années après moi-même quelques semaines après que le nouveau ministre défait ce que son prédécesseur a fait.

Que de temps perdu, que d'énergie pour rien

Le dialogue est nécessaire. Il doit être fondé sur le respect réciproque des interlocuteurs. Il doit être fondé sur le respect de l'expertise collective des uns et des autres et des parents en particulier. Nous parents nous connaissons bien le fonctionnement institutionnel, administratif et pédagogique du service public d'éducation. Il n'est pas nécessaire de nous faire la leçon en permanence pour nous faire croire que nous n'avons pas compris. Malheureusement quel que soit le sujet nous comprenons, nous étudions que nous avons la mémoire longue.

**NOUS VOULONS UNE ECOLE LAIQUE, PLUS JUSTE ET PLUS DEMOCRATIQUE !  
Nous voulons une Ecole laïque.**

Notre identité historique fondatrice, c'est la laïcité, c'est un combat de défense du service public d'éducation contre la volonté hégémonique des établissements privés confessionnels.

Cette « guerre scolaire » a émaillé la vie de la Nation (loi Debré en 1959, plan Savary en 1984, la tentative de révision de la loi Falloux en janvier 1994) et notre fédération a joué un rôle moteur dans ces mobilisations.

Aujourd'hui le paysage a changé, les équilibres aussi.

D'abord sur un plan idéologique.

Un certain recul du camp laïc fait qu'aujourd'hui la plupart des gens ne voient plus de différences fondamentales entre l'École publique et les établissements privés, renvoyant la guerre scolaire à la seule question du financement.

Nous l'avons bien compris avec l'affaire de l'article 89 de la loi de décentralisation qui est la conséquence de la vision purement gestionnaire d'un élu local... Cela est bien révélateur d'un état d'esprit et d'une volonté de neutraliser ce débat public faute d'un véritable courage politique.

Et pourtant, l'École et la laïcité ont encore à vivre ensemble.

Car on observe une forte tendance à la « déconfectionnalisation » des écoles privées catholiques sous contrat mais il y a aussi des vellétés des autres religions de créer leur propre enseignement. A côté des écoles catholiques, juives, protestantes, émergent des écoles musulmanes, mais aussi arméniennes et sikhes !

Certes, la République garantit le libre choix de l'enseignement, mais cette éclosion d'écoles religieuses est le signe d'un repli identitaire et communautaire dont nous ne pouvons qu'être soucieux pour l'avenir.

Et c'est bien le moment de réaffirmer que l'Ecole laïque publique accueille les enfants dans toute leur diversité car c'est dans l'Ecole de la République que les enfants apprendront la différence et le respect des différences pour mieux vivre ensemble.

**Nous voulons une école plus juste.**

Le modèle méritocratique de l'égalité des chances a montré ses limites. Selon ce modèle, chacun accède au niveau d'éducation correspondant à son mérite. Cette fiction égalitaire occulte les inégalités sociales, ethniques et de genre qui caractérisent les individus. Ce modèle entérine de fait la compétition entre les enfants en légitimant le succès des uns et l'échec des autres.

Or, on ne peut considérer qu'une école soit juste lorsqu'elle se borne à sélectionner ceux qui ont le plus de mérite. Elle doit aussi se soucier du sort de ceux qui sont les vaincus du système.

L'institution scolaire s'appuyant sur cette idée méritocratique génère l'orgueil des gagnants au mépris des perdants. Et comme l'écrit François Dubet, « le décrochage et la violence d'un grand nombre d'élèves s'explique par une compétition qui use les enfants au lieu de les épanouir ».

Une Ecole plus juste, c'est une Ecole qui offre plus et mieux aux plus défavorisés, en rééquilibrant les offres de formation et en dotant différemment les établissements selon le public qu'ils accueillent.

Une Ecole plus juste doit aussi veiller à la manière dont elle traite les plus faibles, ceux qui souffrent à l'Ecole. L'institution a le devoir de garantir au plus faible des élèves les connaissances et les compétences auxquelles il a droit pour s'insérer dans la société.

Enfin, une Ecole plus juste doit aussi s'interroger sur les conséquences des inégalités scolaires sur les inégalités sociales. Le destin scolaire d'un enfant a des répercussions énormes sur son destin social. Peut-on accepter que les diplômes déterminent l'essentiel des inégalités sociales ?

On ne peut pas plus accepter que la VAE agisse comme une seconde chance. Il est indispensable de disposer d'une formation initiale de qualité pour pouvoir valoriser les acquis d'une expérience ou d'une formation ultérieure.

Alors, une Ecole plus juste doit s'attaquer aux racines de l'échec scolaire dans ses multiples dimensions.

A ce titre, nous continuerons à défendre l'Ecole maternelle.

D'abord, parce qu'elle contribue à atténuer les difficultés potentielles des enfants les plus défavorisés en leur permettant d'accéder le plus tôt possible au langage et à la socialisation. C'est pour cela que nous dénonçons le recul de l'accueil des enfants de moins de trois ans et les conditions dans lesquelles il se fait bien souvent.

Ensuite, parce que l'Ecole maternelle permet un dépistage précoce des difficultés des enfants et donc d'y remédier le plus tôt possible avant qu'elles ne se creusent.

L'Ecole plus juste doit aussi s'attaquer à la souffrance des enfants que le système éducatif met sous pression dans une logique de compétition au lieu d'adopter une logique d'éducation.

Bon nombre de nos enfants veulent apprendre et vivre à l'Ecole. Ils ne veulent pas y faire l'expérience de la compétition, de l'humiliation des vaincus, et de la cruauté du mérite.

A cet égard, l'institution scolaire doit opérer sa révolution copernicienne. L'enfant doit être véritablement au cœur de l'éducation.

C'est à partir de l'intérêt porté à l'enfant, à son désir d'apprendre, d'être autonome, que l'on construira avec lui les apprentissages de toutes les formes de savoir et qu'il forgera son identité sociale, culturelle.

### **Nous voulons une Ecole plus démocratique.**

Une Ecole plus démocratique, c'est une Ecole véritablement gratuite, où les choix d'orientation des élèves ne sont pas dictés par des considérations financières et pratiques liées au coût et à l'existence de transports scolaires, de restauration et d'internats.

C'est aussi une Ecole qui permet aux élèves des lycées professionnels de ne pas céder aux sirènes d'une formation rémunérée ou d'une embauche prématurée avant l'obtention de leur diplôme.

C'est pour cela que nous revendiquons une allocation d'autonomie pour la jeunesse.

Le combat de la gratuité c'est aussi se battre contre les excès du système, contre tous les prescripteurs de dépenses qui ne tiennent pas compte des ressources des familles, comme c'est le cas pour les fournitures, les accès à Internet, les clés USB, les voyages scolaires.

La démocratie, c'est aussi le respect des collégiens et des lycéens et de leurs droits. Il faut notamment accorder aux élus dans les conseils de la vie lycéenne un véritable statut, ce qui passe, entre autres choses, par une véritable formation dès leur élection.

Il faut aussi assurer aux délégués des élèves une réelle présence dans les instances de concertation et veiller à ce qu'ils soient respectés et considérés comme les élus qu'ils sont.

C'est une étape essentielle d'une véritable éducation à la citoyenneté, à l'inverse de la trop fameuse note de vie scolaire. Nous avons déjà amplement dénoncé les dérives de cette mesure et en particulier celle consistant à attribuer des points supplémentaires aux délégués des élèves' alors que, par définition, tous les élèves ne peuvent pas être élus !

Enfin, une Ecole plus démocratique, c'est aussi une Ecole où les rapports avec la Police et la Justice restent dans le champ éducatif.

Certes, les parents veulent que leurs enfants aillent à l'Ecole en toute sécurité. Mais cela ne doit pas aboutir à des dérives bureaucratiques de contrôle social et policier

des jeunes. Nous refusons de faire entrer le contrôle, la répression et le tout sécuritaire dans l'Ecole.

Nous nous sommes opposés et nous continuerons de nous opposer à la mise en place de la vidéosurveillance, de portiques électroniques ou de la biométrie à grands frais dans les écoles et les établissements scolaires. Nous nous sommes opposés et nous continuerons à nous opposer

### **La FCPE a 60 ans.**

C'est une date anniversaire, un point d'étape dans la vie de notre fédération pour transmettre aux nouveaux militants le legs du passé mais aussi pour s'appuyer sur ce passé pour construire nos choix présents et éclairer notre avenir.

Au congrès d'Aix-en-Provence, Jean Cornec nous disait à Georges et moi à quel point il était heureux de la force et de la vitalité de la FCPE alors que les temps avaient changé.

Il faut être lucides. Si nous voulons que nos valeurs se perpétuent, il nous faudra être au plus près des préoccupations quotidiennes des parents d'élèves et leur apporter des réponses collectives.

Il nous faudra aller vers eux pour leur montrer que nos valeurs, qui leur semblent parfois bien théoriques et lointaines, se traduisent très concrètement dans notre action au quotidien.

La FCPE se reconnaît-elle uniquement dans le champ scolaire ou aussi dans la mouvance familiale ? Notre champ d'activité s'est, de fait, élargi, il faut le reconnaître.

Les conditions d'étude des enfants sont étroitement liées aux conditions de vie des familles. Si l'on veut agir sur celles-ci, il faut se donner des leviers et une stratégie à long terme. C'est un débat récurrent dans notre fédération, depuis des années, sauf qu'aujourd'hui, dans le contexte politique que nous connaissons, notre responsabilité est d'être plus forte pour peser sur les choix de société qui touchent les familles.

De fait, nous sommes les seuls à pouvoir être entendus quand nous protestons contre la répression des parents par la suspension des allocations familiales ou quand nous demandons la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire.

C'est pourquoi durant nos travaux en atelier, nous devons nous pencher sur notre implication dans les nouvelles problématiques de société, y confronter nos valeurs et ainsi envisager quelles pourront être nos politiques de développement et quels seront les liens à consolider ou à développer avec nos partenaires.

Cette réflexion est déterminante pour l'avenir de la FCPE.

Nous nous sommes battus pendant 60 ans et, pendant ce temps-là, les ministres sont passés et d'autres sont arrivés.



Point n'est besoin de faire un bilan des cinq années qui viennent de s'écouler tant elles se résument pour l'essentiel à la traque effrénée d'économie de postes sans vision d'une politique éducative pour la Nation.

Mais bien des sujets méritent d'être revisités.

D'abord les scories de ces cinq dernières années : l'apprentissage à quatorze ans, la note de vie scolaire, les EPEP.

D'autres sujets sont plus centraux

- la politique d'éducation prioritaire
- le soutien scolaire intégré dans le service public d'éducation, ce qui mettra un terme aux scandaleux profits des officines privées qui vivent du marché de l'angoisse et de la détresse des familles et des jeunes ;
- la revalorisation de la voie professionnelle en assurant des parcours lisibles du bac pro aux licences professionnelles -,
- la scolarisation réussie des enfants en situation de handicap, qui doit tenir compte de leurs besoins pour suivre avec les autres enfants.

Et puis, si bien évidemment, pour nous, parents d'élèves, l'essentiel, ce sont les enfants, nous pensons aussi à notre place dans l'institution.

Nous avons désormais un décret qui fixe les droits des parents d'élèves et de leurs fédérations. Ce décret fut une victoire si l'on se réfère au fait que le seul texte qui régissait notre intervention était une simple circulaire \* constamment bafouée sans que nous puissions nous défendre.

Ce fut une victoire car le texte définitif est aux antipodes de la première mouture qui institutionnalisait et encadrait un conflit parents/enseignants apparemment indépassable et, en conséquence, soumettait les parents au bon vouloir de l'institution en ne leur créant que des devoirs.

Nous avons donc un texte réglementaire mais qui ne règle pas tout.

Il ne règle pas la question du respect de nos droits par l'institution, des droits bafoués concernant les horaires des conseils de classe ou la diffusion des documents, par exemple. Quel exemple pour notre jeunesse qu'une institution qui n'applique pas ses propres règles ! Un enfant qui se comporterait ainsi aurait zéro de note de vie scolaire et serait exclu par le conseil de discipline.

Ce texte ne règle pas non plus la question du statut de délégué parent. L'institution sollicite de plus en plus les parents, c'est le signe d'une évolution importante de la conception du rôle des usagers.

Tant mieux si nous sommes des partenaires reconnus sur le papier. Mais qui se préoccupe des conditions dans lesquelles nous exerçons nos mandats aux niveaux départemental, académique et national ?

Comment défendre les intérêts des familles et des enfants alors que nous sommes placés dans une situation de déséquilibre vis-à-vis de nos partenaires qui, eux,

disposent de temps pour travailler sur les dossiers, rencontrer leurs mandants et les représenter dans les instances administratives et territoriales ?

C'est de temps dont nous avons besoin, mais aussi de la reconnaissance de notre utilité et de notre expertise collective.

Nous voulons un statut de délégué parent. A l'occasion des élections présidentielles, les candidats qui ont répondu à nos interrogations s'y sont engagés mais avec des réserves qui indiquent un manque d'imagination et de pragmatisme.

Vouloir, c'est commencer !

Travailler sur le statut de délégué parent, c'est, dans une première étape

- attribuer un crédit d'heures à ceux qui exercent régulièrement des fonctions de représentation au sein des instances administratives et territoriales et pour les non salariés, indemniser le temps de travail perdu ;
- indemniser les frais engagés.

Que l'on ne nous dise pas que cela est impossible à réaliser ! J'imagine déjà les arguments technocratique-budgétaires... Nous voulons un statut de délégué, pas une usine à gaz réglementaire !

Dans l'immédiat, ce statut permettrait à près de mille délégués parents d'exercer leur mandat avec plus de sérénité.

D'autant que l'éducation est aujourd'hui décentralisée. Les conseils généraux et régionaux disposent de compétences accrues et développent des politiques éducatives pour la jeunesse de leur territoire.

De ce fait, les parents ont de plus en plus une action à mener à l'égard des collectivités territoriales.

Celles-ci doivent savoir qu'elles disposent de partenaires exigeants sur la qualité des services rendus.

Elles doivent dire si elles souhaitent travailler avec des partenaires qui siègent dans la majorité des conseils d'administration des établissements scolaires.

Aussi, il est légitime que nous demandions que la participation de nos élus soit reconnue et indemnisée comme cela se fait déjà dans la région Nord-Pas-de-Calais et se prépare dans d'autres régions, comme l'Ile-de-France.

Ceci n'est que la reconnaissance de notre légitimité qui doit se traduire par la présence d'au moins un de nos représentants dans tous les conseils économiques et sociaux régionaux et au conseil économique et social.

L'éducation n'est pas le monopole des organisations syndicales, nous avons notre mot à dire. La FCPE est légitime pour s'exprimer au nom des parents, qu'il s'agisse d'éducation, mais aussi des conditions de vie des enfants et de leurs familles.

Mes chers amis, chers parents, de nombreux chantiers nous attendent. Nous devons travailler avec l'ensemble des partenaires car nous ne devons pas oublier qu'avant tout, notre seule et unique vocation est celle de l'enfant, la défense des droits.

Mes chers amis, chers parents, j'ai le plaisir de déclarer ouvert le 61ème congrès de la FCPE à Montpellier. Bon congrès à tous !